

## LEGISLATURE 2006 – 2011

---

### PROCES-VERBAL no 27

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 5 mai 2010 à 20 h 15  
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Alois Raemy

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2010
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
4. Préavis
  - 4.1. Préavis municipal N° 1/2010 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
  - 4.2. Préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2009
  - 4.3. Préavis municipal N° 2/2010 – Gestion et comptes 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 4.4. Préavis municipal N° 3/2010 – Gestion et comptes 2009 du Fonds culturel Riviera
  - 4.5. Préavis municipal N° 4/2010 – Initiative populaire communale « Pour un accès public aux rives du lac »
  - 4.6. Préavis municipal N° 5/2010 – Demande de crédit de Fr. 640'000.– pour les transformations intérieures et extérieures de la garderie Croqu'Bel-Air
  - 4.7. Préavis municipal N° 6/2010 – Demande de crédit de Fr. 140'000.– pour divers travaux au Collège des Mousquetaires et le remplacement du mobilier du réfectoire
  - 4.8. Préavis municipal N° 7/2010 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 195'000.– pour l'aménagement d'un parking au centre-ville
5. Rapports
  - 5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2009 – Demande d'un crédit de Fr. 330'000.– pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74
6. Communications municipales
  - 6.1. Communication N° 11/2010 – Motion de Mme Karin Lambert pour l'interdiction des affiches publicitaires pour le petit crédit
  - 6.2. Communication N° 12/2010 – Départ de la police du commerce de La Tour-de-Peilz
  - 6.3. Communication N° 13/2010 – Rapport d'activités 2009 de la CORAT Riviera
7. Propositions individuelles et divers

#### **Appel**

70 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Taraneh Aminian – Michel Bonvoisin – Michel Culand – Brigitte Fahrni-Chiusano – Félicie Girardin – Christian Grobéty – Paula-Jay Matthey – Olivier Monney – Pierre-André Oberson – Denis Schyrr – Didier Stauber – Yannick Thépot

Absent(e)s : Yves Belet – Vladimir Iwanoff – Nicolas Mattenberger

M. le Président ouvre cette 27<sup>ème</sup> séance de la législature en saluant les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie de rapporter nos débats, au public qui s'est déplacé pour suivre nos travaux, ainsi qu'à notre répondant de proximité. Il demande aux conseillers de la tolérance à son égard et à l'égard de chacun.

## **Ordre du jour**

Au point 5.1. – Rapport de la commission chargée d'étudier la demande de crédit de fr. 330'000.– pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74, aucun rapport complémentaire n'a été ni écrit ni distribué.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que présenté.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2010**

M. D. Meyer fait remarquer qu'il était bien présent lors de la dernière séance, et non excusé...

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil communal**

- Il n'y aura ni scrutin fédéral ni scrutin cantonal le 13 juin. Le prochain dimanche de votations est fixé au 26 septembre 2010.
- Fixation du nombre de conseillers pour la législature 2011-2016 : tous les partis se sont exprimés pour le statu quo, à l'exception des socialistes. Etant donné qu'ils étaient les seuls à souhaiter une diminution, ils se sont ralliés au statu quo. Nous en resterons donc à 85 conseillers.
- Notre collègue J.-P. Grin représente dorénavant le Mouvement Citoyen Vaudois (MCVD) nouvellement créé. Au sein de notre Conseil, il continuera cependant à siéger dans les rangs de l'UDC.
- La sortie du Conseil a lieu ce samedi 8 mai. Merci à tous ceux qui se sont inscrits. Trois personnes de la commune de Plaffeien, dont le syndic, se joindront à nous pour la partie officielle et le repas.
- La prochaine séance du Conseil aura lieu le 23 juin 2010 à 19h00, à la Maison Hugonin. Elle sera suivie d'un apéritif de fin d'année présidentielle.
- Une 4<sup>ème</sup> communication municipale (N° 14/2010), qui concerne la Caisse de pensions des VMCV, a été déposée.
- Sur les sièges a été distribuée une information du Service des Affaires Intercommunales concernant la pré-étude du projet d'agglomération.

### **3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

#### **3.1. Interpellation de Mme N. Freers Signer en faveur d'un usage élargi des terrains de football**

Mme N. Freers Signer développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Toujours dans le souci de vivre dans une ville la plus conviviale possible et offrant de nombreux espaces de jeux et de détente pour nos concitoyens, je vous propose la réflexion suivante :

Soit une interpellation en faveur d'un usage élargi des terrains de football.

Comme vous le savez certainement, actuellement, seules les personnes membres d'un club de football sont habilitées à utiliser les terrains lors des entraînements sportifs des clubs.

On peut donc parler d'une utilisation excessivement restreinte.

C'est pourquoi, au nom de nos concitoyens aimant pratiquer le football, je vous demande s'il ne serait pas opportun de songer à une ouverture des terrains élargie aux non membres des clubs ou à ceux qui désirent s'entraîner en dehors des heures des clubs.

Nous savons tous que ces terrains ont coûté fort cher à la communauté. Il serait donc plus correct d'en faire profiter à davantage de public. Mon souci est donc de maximiser leur utilisation.

Dans les faits, ces terrains précieux sont préservés par les interdictions d'usage qui les frappent ou même fermés à clé. Mais ces restrictions ont pour conséquence que seule une infime partie de la population a finalement le droit d'y jouer au football.

Il me semble plus opportun d'avoir vis-à-vis de la population une attitude bienveillante d'ouverture au lieu de se méfier et d'interdire. Je propose d'avoir confiance en nos concitoyens en leur offrant un maximum de lieux de ressourcement et de terrains pour des activités sportives libres ou dirigées.

Afin qu'une ouverture à un public élargi se passe de façon optimale, elle devrait s'accompagner de mesures évidentes, telles qu'une explicitation des règles d'usage des lieux et un contrôle occasionnel de l'application de ces dernières (horaires, priorité aux clubs, tenue exigée, conditions météo, terrain destiné au football seulement...).

Je me tiens volontiers à votre disposition pour débattre de ce sujet.

Je souhaite une réponse écrite.

Je profite de vous redemander des nouvelles fraîches de l'aire de jeu projetée à La Faraz.

Je vous remercie pour votre temps et votre attention. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

### 3.2. Interpellation de Mme M. Keller intitulée « Cartes journalières CFF : non aux restrictions horaires ! »

Mme M. Keller développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« La Municipalité de La Tour-de-Peilz propose à ses administrés des cartes journalières CFF au prix de CHF 35.–. Deux cartes (trois dès le mois de juin 2010) sont à disposition chaque jour tout au long de l'année. Ces cartes permettent de voyager partout en Suisse pendant une journée sur le réseau de l'abonnement général des CFF.

L'Union des transports publics (UTP) a annoncé vouloir limiter la validité des cartes journalières acquises par les communes dès le 12 décembre prochain. De lundi à vendredi, pas de départ avant 9h00 et dans la foulée, elle en augmente le prix de 15%. Le carnet de 365 cartes passant ainsi de CHF 9'775.– à CHF 11'300.–.

Résultat des courses... journalières : augmentation du prix et diminution de la prestation !

Ainsi modifiée, l'offre de cette carte perd beaucoup de son intérêt pour ceux qui souhaitent se déplacer à l'autre bout du pays. C'est bien connu, le monde appartient à ceux qui se lèvent tôt. Passé 9h00, comment programmer une journée qui permet de profiter pleinement de son passage à Bâle, Lucerne, Zurich, Saint-Gall, Coire ou au Tessin ? A peine arrivé, sitôt reparti !

Ces nouvelles dispositions pénalisent les budgets modestes qui, à l'avenir, ne pourront plus profiter pleinement d'un tarif avantageux pour voyager dans le pays. Elles sont également contraires aux efforts de notre ville qui tente d'appliquer une politique cohérente qui favorise les transports publics et la mobilité douce.

L'usager ne peut donc laisser passer cette péjoration de service sans réagir.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité ce qu'elle entend faire pour défendre l'intérêt des usagers :

- La Municipalité envisage-t-elle d'écrire aux CFF ou à l'Union des transports publics (UTP) à ce sujet ou l'a-t-elle déjà fait ?
- La Municipalité envisage-t-elle une démarche auprès de l'Association des Communes Suisses ou de l'Union des Villes Suisses pour être le porte-parole de notre Commune et demander fermement l'abandon de ces nouvelles dispositions ?

Les trains passent... les écrits restent, je souhaite une réponse écrite. »

Mme le Syndic indique qu'à la demande des communes du canton, un courrier a été adressé par l'Union des Communes Vaudoises à la direction des CFF concernant cette augmentation de tarif de 15 % et l'introduction de conditions restrictives au niveau des horaires, mesures qui ont fortement déplu aux communes. De telles décisions rendront en effet très difficile l'achat de ces cartes, qui seront moins attractives, et pourraient être susceptibles de remettre en cause l'acquisition de ces abonnements par les communes. Des discussions sont en cours non seulement avec l'Union des communes vaudoises, mais entre l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses d'une part, et l'Union des transports publics d'autre part. Nous attendons également un avis du préposé à la surveillance des prix. Pour La Tour-de-Peilz, l'achat des abonnements 2010 se fera au mois de juin. Jusqu'à maintenant, deux abonnements étaient mis à la disposition du public. Dès le mois de juin, il y en aura trois. L'achat pourra se faire aux mêmes conditions qu'actuellement (prix inchangé

et horaires illimités). Nous bénéficions donc d'une année de sursis. La Municipalité a déjà écrit à l'Union des communes vaudoises, son interlocuteur dans ce dossier mais, à la demande de l'interpellatrice, elle accepte de faire encore un courrier à l'Union des villes suisses.

La parole n'est plus demandée. **Mme M. Keller se déclarant satisfaite de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

#### 4. Préavis

##### 4.1. Préavis municipal N° 1/2010 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission de gestion.

##### 4.2. Préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2009

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission de gestion.

##### 4.3. Préavis municipal N° 2/2010 – Gestion et comptes 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

##### 4.4. Préavis municipal N° 3/2010 – Gestion et comptes 2009 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

##### 4.5. Préavis municipal N° 4/2010 – Initiative populaire communale « Pour un accès public aux rives du lac »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL	Cédric Urech
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Gilbert Vernez – Christiane Rithener – Jean-Yves Schmidhauser
	LIBERAL	Nicole Freers Signer
	RADICAL	Brigitte Fahrni-Chiusano – Patrice Wenger
	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab
	R C A L	Daniel Müller

##### 4.6. Préavis municipal N° 5/2010 – Demande de crédit de Fr. 640'000.– pour les transformations intérieures et extérieures de la garderie Croqu'Bel-Air

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	RADICAL	Bernard Gavin
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Nicole Rivet – Serge Overney – Pascual Sendra
	LIBERAL	Roger Urech – Eric Petitpierre
	RADICAL	Jacques Devenoge
	PDC/Ind.	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	R C A L	Vladimir Iwanoff

##### 4.7. Préavis municipal N° 6/2010 – Demande de crédit de Fr. 140'000.– pour divers travaux au Collège des Mousquetaires et le remplacement du mobilier du réfectoire

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Pascual Sendra – Richard Sendra – Gérald Gay
	LIBERAL	Cédric Urech – Suzette Junker
	RADICAL	Olivier Wälchli – Jörg Brunnschweiler
	R C A L	Pierre Huber

4.8. Préavis municipal N° 7/2010 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 195'000.– pour l'aménagement d'un parking au centre-ville

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	R C A L	Yannick Thépot
<u>Membres</u>	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser – Pascual Sendra – Jacques Rochat
	LIBERAL	José Espinosa – Olivier Martin
	RADICAL	Kurt Egli – Olivier Wälchli
	PDC/Ind.	Willy Bühlmann

## 5. Rapports

5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2009 – Demande d'un crédit de Fr. 330'000.– pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74

M. le Président rappelle que le préavis a été déposé lors de la séance du 9 décembre 2009. Le rapport était à l'ordre du jour de la séance du 17 février 2010, mais il a été renvoyé par la Municipalité se basant sur l'art. 121 du règlement du Conseil. Lors de la dernière séance, la Municipalité a donné un complément d'information, mais son opinion est restée la même. Le vote sur cet objet a été renvoyé par le Conseil afin que la commission puisse rédiger un rapport complémentaire. Ce document n'a pas été rédigé. Nous devons donc nous baser sur le préavis original et le premier rapport.

M. R. Piguet, municipal, constate qu'au cours de la 2<sup>ème</sup> séance de la commission, les vues des commissaires divergeaient toujours d'avec la proposition municipale. Ainsi, la délégation municipale, approuvée ensuite par la Municipalité, a-t-elle décidé de retirer le préavis. La Municipalité présentera un nouveau préavis pour ces travaux, avec de nouveaux chiffres.

M. le Président remarque que la Municipalité fait valoir l'art. 103 du règlement du Conseil, qui stipule qu'elle peut retirer un préavis qu'elle a déposé tant que celui-ci n'a pas été adopté définitivement par le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

## 6. Communications municipales

- 6.1. Communication N° 11/2010 – Motion de Mme Karin Lambert pour l'interdiction des affiches publicitaires pour le petit crédit
- 6.2. Communication N° 12/2010 – Départ de la police du commerce de La Tour-de-Peilz
- 6.3. Communication N° 13/2010 – Rapport d'activités 2009 de la CORAT Riviera
- 6.4. Communication N° 14/2010 – Caisse de pensions des VMCV

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

\* \* \* \* \*

M. L. Kaufmann, municipal, revient sur la question posée lors de la dernière séance par M. J.-P. Grin au sujet du rapport d'activités de la Commission prévention Riviera, plus particulièrement concernant les cours d'initiation à la natation pour femmes migrantes. Ces cours s'inscrivent dans les démarches visant à l'intégration, telles que le prévoient les dispositions fédérales en la matière et qui font partie du cahier des charges de la commission. Ce n'est pas tant le fait d'apprendre ou d'aller nager qui importe le plus, mais de sortir certaines personnes de leur isolement et d'établir un premier échange et contact avec elles, pour ensuite les insérer dans d'autres démarches et programmes d'intégration. Les rendre plus actives et indépendantes par rapport à leur environnement proche leur permet de mieux jouer leur rôle au sein de la famille, et notamment auprès de leurs enfants. C'est ainsi que ce type de démarche joue un rôle prévention. Les montants engagés comprennent l'organisation des cours et la location des installations. M. J.-P. Grin confond visiblement les objectifs des programmes de prévention en matière de dépendances et de violence avec les tâches policières de répression qui incombent à Police Riviera ou à la police cantonale. Pour rappel, la Commission prévention Riviera regroupe différents partenaires actifs dans le domaine de la prévention tels qu'animateurs jeunesse, assistants sociaux, directions d'école ou responsables de prévention.

La parole n'est plus demandée.

## 7. Propositions individuelles et divers

M. le Président souhaite un prompt rétablissement à M. M. Culand, qui est actuellement hospitalisé.

M. A. Pakula indique que la Commission des finances enverra une délégation aux séances des commissions 5/2010 – Transformations intérieures et extérieures de la garderie Croqu'Bel-Air, 6/2010 – Divers travaux au Collège des Mousquetaires et remplacement du mobilier du réfectoire, et 7/2010 – Crédit d'étude pour l'aménagement d'un parking au centre-ville.

M. R. Sendra revient sur l'interdiction des affiches publicitaires pour le petit crédit. S'il n'est pas possible d'intervenir sur le plan juridique, pour les raisons évoquées dans la communication municipale 11/2010, il croit savoir que la commune a signé une convention avec la Société Générale d'Affichage. Ne serait-il pas possible d'y inclure une clause visant à interdire la publicité pour le petit crédit ? La Municipalité entend-elle aller dans ce sens lors du renouvellement de cette convention ?

M. L. Kaufmann indique que cette convention est valable cinq ans. Sa prochaine échéance est fixée à 2014. Elle sera mise à l'échéancier et la Municipalité discutera à cette occasion de la démarche qu'elle entend suivre.

Mme M. Gagnebin-de-Bons intervient au sujet du PGA. Lors de la dernière séance, Mme le Syndic faisait part de l'irritation de la Municipalité face aux lenteurs de l'administration cantonale. Elle déclarait également que si la Municipalité n'avait pas de nouvelles d'ici la fin du mois d'avril, elle demanderait un entretien avec le chef de service. Ce rendez-vous a-t-il été obtenu ?

Mme le Syndic indique que la Municipalité n'a toujours pas reçu de réponse concernant le PGA. Il s'agit maintenant de prendre rendez-vous avec le Conseiller d'Etat en charge du dossier. Mais les délais pour obtenir un entretien risquent d'être assez longs ! Il va de soi que la Municipalité tiendra le Conseil informé dès qu'elle aura des nouvelles.

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur l'intervention, lors de la première séance de l'année, d'un conseiller qui avait qualifié le personnel de la voirie de « topio », ce qui n'avait pas manqué de faire réagir Mme le Syndic, réservant le droit de la Municipalité de déposer plainte pénale.

Intéressé par ce cas éventuel de jurisprudence, il s'est attelé à déterminer si la qualification de « topio » pouvait laisser espérer à la Municipalité une chance de succès dans un éventuel débat judiciaire. Il a d'abord consulté la référence sur le net en matière de définition. Selon Wikipédia, un « topio » est *un robot bipède humanoïde conçu pour jouer au tennis de table contre un être humain*. Ce n'est sans doute pas cette définition que notre collègue avait à l'esprit lorsqu'il a utilisé ce terme ! Par contre, sur le site de référence de tous les vaudois ([www.topio.ch](http://www.topio.ch)), il a trouvé toutes les informations nécessaires pour donner un bref avis sur la question :

« Madame le Syndic,

Comme vous le savez, on se les est *caillées* au début d'année et la *floppée* de neige qui est tombée a créé dans notre ville un sacré *chenit*. Et avec la *cramine* que l'on s'est *chopée*, on s'est pris de *sacrées lugées* dans la *papotche*.

Mais je suis d'accord avec vous, nos employés de la voirie, qui ont dû *grailer* une *tapée* de glace à longueur de journées, ne méritaient pas d'être qualifiés de « topio ». Car ce ne sont ni des *miquelets*, ni des *gnagnious*, et ils n'ont pas *pétouillé*, bien au contraire.

Donc le *guelu* qui a *bouélé* au Conseil à ce propos est un peu *roillé* d'avoir dit ça !

Mais nous n'allons pas lui *faire la potte* pour si peu ! Ni *redzipéter* ce qu'il a dit. Car s'il a parlé *de trabiolo* et *a bédé*, votre *tuttée* a été salubre et je crois que notre collègue était suffisamment *caqueux* comme cela après avoir reçu une *sacrée brossée* de votre part.

Alors Madame le Syndic, oublions cette *chenoille* et ses *fions*. Et arrêtons de *taguenasser* sur le sujet.

Car un « topio » peut en cacher un autre ! »

M. O. Martin revient sur le préavis municipal N° 1/2010 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, plus particulièrement sur l'harmonisation des registres de personnes. Il souhaite obtenir des éclaircissements de la part de la Municipalité pour savoir à quoi cela rime exactement. La 1<sup>ère</sup> étape coûte déjà fr. 40'000.— rien que pour La Tour-de-Peilz. Il n'ose imaginer combien cela va coûter pour toute la Suisse ou pour tout le canton.

La Municipalité donnera des explications écrites à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h55.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

A. Raemy

C. Dind